



Pau, le 17 mars 2025

Mouvement 2025 : l'accompagnement du Snes-FSU

Que vous ayez participé au mouvement général, au mouvement sur postes spécifiques nationaux (SPEN et CPGE) ou au mouvement sur postes à profil (POP), lorsque vous aurez pris connaissance de votre résultat, n'hésitez pas à **contacter le SNES-FSU** afin d'obtenir aide et conseils soit pour former un recours sur le résultat soit pour participer à la phase intra.

Pour un recours : de 9h à 17h30 au 0140632860 et à emploi@snes.edu

Si vous êtes affecté-e en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, si vous êtes affecté-e sur un vœu autre que votre vœu 1, si vous n'avez pas pu bénéficier de vos bonifications familiales, si vous considérez qu'il y a une erreur dans votre barème et que l'administration n'a pas apporté les modifications que vous aviez demandées, n'hésitez pas à contacter le SNES-FSU pour former un recours ! **Le délai légal pour déposer un recours** portant sur une décision de l'administration est de 2 mois (au plus tard le 13 mai 2025). Néanmoins, **nous vous conseillons d'agir au plus tôt** mais sans précipitation ! Il faut déposer un dossier complet car il est parfois difficile, voire impossible, d'apporter des modifications ou des compléments une fois que votre recours est pris en charge par l'administration. Avant toute démarche, contactez le SNES-FSU pour vous faire conseiller, accompagner et représenter ! **Ne vous précipitez pas sur l'application Colibris !**

Mouvement intra 2025 :

Le SNES animera **deux réunions** pour tous-tes les participant-es u mouvement intra dans l'académie de Bordeaux (titulaires et stagiaires)

- **le mercredi 19 mars 2025 à 14h30** en visioconférence
- **le mercredi 26 mars 2025 à 16h** en hybride (visioconférence et présentiel à Bordeaux)

Les personnels syndiqués peuvent s'inscrire directement via [l'espace adhérent du SNES-FSU](#).

Pour les stagiaires, il est prévu **deux réunions à l'INSPE** :

- **le vendredi 21 mars** de 12h à 13h30
- **le jeudi 27 mars** de 12h à 13h30

Pour toute information, vous pouvez nous contacter : s3bor@snes.edu

•Vous pouvez contacter un-e militant-e en appelant notre permanence téléphonique tous les après-midi de 14h à 17h du lundi au vendredi - Tél. 05.57.81.62.40

•Réservez en ligne un rendez-vous téléphonique depuis [l'espace adhérent du SNES-FSU](#) => Dans la tuile « Le SNES près de chez moi » choisir « Prendre rendez-vous auprès de ma section académique » => sélectionner « Bordeaux » et choisir le rendez-vous dans la liste proposée.

•N'oubliez pas d'indiquer votre résultat de mutation inter sur votre [espace adhérent](#) => rubrique « Ma demande de mutation ».

•La section départementale se tient à votre disposition aux numéros habituels (en en-tête de la circulaire).

CSA-D postes en 2025-2026 : l'obsession des suppressions !

Mercredi 12 mars se tenait le Comité Social Administratif sur les créations et suppressions de postes. Si l'administration a concédé l'ouverture d'un poste de plus par rapport au projet initial, le solde final est de **23 suppressions de postes avec 14 mesures de cartes scolaires et 25 suppressions de postes vacants**. La relative décline démographique justifie pour le gouvernement la politique de dégradation des conditions de travail pour les personnels d'enseignement et d'éducation (cf article ci-contre), et d'apprentissage pour nos élèves.

Cette aberration politique et administrative a suscité un **vote unanime contre** ce projet. Piqué au vif, le DASEN, contraint réglementairement de réunir à nouveau le CSA le vendredi 21 mars, n'a pas souhaité répondre à une question diverse, déjà posée précédemment. Il s'agit malheureusement d'un refus de plus de pratiquer le dialogue social, une remise en cause insidieuse du paritarisme dans notre département.

Moyens CPE et AED : la maison brûle...

C'est avec le printemps nouveau que tous les ans revient l'espoir de la belle saison... et de quoi le doucher aussitôt : les moyens alloués à l'éducation et plus spécifiquement aux **vies scolaires**. Vous êtes nombreux.es à constater qu'au quotidien votre charge de travail augmente, qu'on rajoute des missions et des injonctions à votre mille feuilles et que vous vous sentez épuisé.es. Vous vous demandez : "mais pourquoi je galère autant ?" Quand on observe d'année en année les moyens alloués à l'**académie de Bordeaux**, on serait tenté de vous répondre "parce que le gouvernement s'en fout". Parce que contrairement à ce qu'il se plaît à dire dans les médias, l'école n'est pour lui ni "la mère des batailles", ni même une priorité. A l'heure du grand plan de tranquillité scolaire, nous obtenons péniblement trois postes de CPE et 23 ETP d'AED, des miettes au regard de **besoins** qui sont **immenses** : dans 24 établissements de l'académie, on est « à l'os » avec des CPE qui gèrent seul-e-s un effectif pléthorique. Suivi individuel et collectif de 600 à 830 élèves : qui peut croire à cela ? Qui peut ignorer la **surcharge de travail** que cela représente, les dépassements horaires, non rémunérés bien entendu, que cela implique, et le **risque psychosocial** que cela fait peser sur ces mêmes agent-e-s, alors même que l'organisation systémique les fragilise déjà de ce point de vue ? Le ministère visiblement. Dans 53 établissements l'administration constate qu'il manque près d'un demi poste de CPE, et un écart négatif dans plus de la moitié. Au cas par cas et en toute opacité, des moyens provisoires sont affectés par l'administration mais faute de création de poste, ces moyens ne sont pas pérennisés. Le bateau coule et nous l'écopons à la petite cuillère. D'après certain-e-s c'est ainsi qu'on encourage l'efficacité du service public, d'après nous, c'est comme ça qu'on arrive au burn-out, à la crise du recrutement, à la panne de l'ascenseur social, au classement PISA...

Côté AED, le constat n'est pas meilleur. Selon l'administration, il manque $\frac{1}{2}$ poste dans plus du tiers des établissements. Et que dire lorsque le déficit en CPE rejoint celui des AED ? Et si on se donnait les moyens ? Les **mandats portés par le SNES-FSU** sont ceux d'un **CPE par tranche de 250 élèves**, d'**équipes pluridisciplinaires complètes** dans tous les établissements et d'un **statut rénové** pour les AED.

Dans notre département, nous comptons trois collèges à plus de 600 élèves, avec **1 seul-e CPE** : Endarra (Anglet), Aturri (Saint-Pierre d'Irube) et Gabard (Jurançon) où les moyens provisoires ne seront peut-être pas reconduits. Six établissements (en montagne) n'ont **pas de poste de CPE**.

Stages : se former, un droit à exercer

Jeudi 15 mai : Stage AGIR POUR LES DROITS DES FEMMES à Pau (lycée Barthou) de 9h à 16h30. Stage co-organisé avec la FSU 65 avec Christiane Marty (ATTAC) et Mathilde Larrère (UNIVERSITAIRE). Lien pour s'inscrire: <https://framaforms.org/stage-fsu-6465-agir-pour-les-droits-des-femmes-15-mai-a-pau-1741200405>

Lundi 2 juin : Stage F3SCT à Pau (lieu à définir): former les collègues au fonctionnement des instances SST (cadre juridique, rédaction des fiches...) avec Hervé Moreau. Lien pour s'inscrire: <https://framaforms.org/stage-fsu-64-fonctionnement-des-instances-sst-cadre-juridique-redaction-des-fiches-pau-2-juin-de-9h>

Restons mobilisé-e-s : l'agenda des actions

Mercredi 19 mars : Rassemblement devant la DSDEN à 17 heures à l'occasion de l'audience de la délégation des représentant.es des personnels de la **cit  Scolaire F bus d'Orthez**.

Rassemblement devant le **lyc e Louis de Foix** à Bayonne à partir de **13 heures 30** en soutien aux collègues concern es par une enqu te administrative individuelle avec possibilit  de sanctions disciplinaires.

Jeudi 20 mars : Mobilisation pour la d fense de la **S curit  Sociale** (<https://fsu64.fsu.fr/20-mars-mobilise-es-pour-la-reconquete-de-la-secu/>): Rassemblements à PAU et BAYONNE (10h30)

Samedi 22 mars: Marche **contre le racisme** à Bayonne (cf [visuel d'appel](#)) et à Pau (16h, Place Cl menceau).